



SOMMAIRE :

- Page 1 : Edito par J. Durand.
Le peuple souverain, la Pétition...
- Page 2 : Courrier au DR -
Les Brèves par J. Durand
- page 3 : Appel du 28 avril 2011
La pénibilité en douane par JF Loger
- Page 4 : Suite pénibilité et
Comptes-rendu CAPLI(s) ...
- Page 5 : Déclaration liminaire et
Compte-rendu CTPS
- Page 6 : Suite CR CTPS/DR -
Agenda - Compte-rendu CDASS
- Page 7 : MDD-ATLAS par M. Cabrol
Listes Manifs 1^{er} mai et l' Agenda
- Page 8 : Compte-rendu audience
avec le DR

Vous avez la chance d'avoir entre les mains (ou entre les yeux ...) un numéro double du GAFIANS, heureux veinards ... En effet, l'actualité, les diverses réunions administratives, les inévitables restructurations et leurs non moins inévitables groupes de travail, CTPS et autres joyeusetés vous auront privés lors de ce mois de mars de votre journal préféré ...

Croyez bien que nous en sommes tous désolés ...!

C'est donc avec une joie non dissimulée, doublée d'une vive impatience, dû-moins nous l'espérons, que vous allez pouvoir retrouver vos rubriques favorites, ainsi qu'un compte-rendu du CTPS/DR qui a eu lieu le 13 avril, ce qui explique le numéro double ... cqfd ...

Une dernière chose importante avant de vous abandonner au plaisir d'une saine lecture, vous trouverez juste en dessous une pétition que nous vous conseillons vivement de signer et qui permettrait si le chiffre légal nécessaire venait à être atteint d'imposer un référendum sur la réforme des retraites ... ce qui serait, sans nul doute une des premières bonnes nouvelles de cette année 2011 ...

Le peuple souverain !!

Une piste de résistance : une pétition lancée par le journal POLITIS. Même si la réforme des retraites a été adoptée par le Sénat et l'Assemblée Nationale, tout n'est pas perdu car **la loi peut ne pas être appliquée**. Cafouillage du sarkozisme, la réforme constitutionnelle de 2008 (article 11) pourrait donner aujourd'hui moyen de contraindre le Président de la République à organiser un référendum sur les retraites : ce référendum doit être demandé par 1/5 des parlementaires, eux-mêmes soutenus par 1/10 des électeurs (nous). SOIT 4,4 millions de signatures : la mobilisation récente rend en théorie l'objectif facile ! Il est encore temps de tout mettre en oeuvre pour s'opposer à cette réforme des retraites.

Voici donc le lien pour signer cet appel :

<http://www.referendumretraites.org/>

1/10e des électeurs, ça fait du monde ! A nos claviers ! Envoyez ce lien à tous ceux que vous connaissez, sur toutes les listes que vous possédez, pour faire boule de neige

Si vous recevez ce message et êtes déjà retraité, pensez aux autres, à vos enfants..... aidez-les en signant ! merci !

Nîmes le 1^{er} avril 2011

Monsieur le directeur régional,

Nous venons de découvrir, en tant qu'agent et en tant qu'organisation syndicale, des décisions plutôt surprenantes, prises au niveau de la DR et concernant des transferts de charges de services. (tabacs et D.E.B ...)

La direction régionale, vos prédécesseurs, utilisent depuis longtemps ce genre pratique... Nous espérons que cela prenne fin... tel n'est pas le cas ...

Vous n'êtes pas sans savoir que la pénurie d'agent dans les services concernés est déjà d'actualité, c'est pourquoi nous vous demandons donc, afin de régulariser cette situation, de bien vouloir suivre les procédures en vigueur, et donc d'ajouter ces « changements » à l'ordre du jour du prochain CTPS/DR, afin que les organisations syndicales puissent en être informées régulièrement et en débattre.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations respectueuses.

La secrétaire,



L. Grange

SNAD-CGT

Recette locale des douanes, place ancienne gendarmerie, 34150 GIGNAC

tel : 04.67.57.51.51, mail : snad@snad-cgt-montpellier.org



BREVES :

RETRAITES :

Au 1er avril, les pensions de retraites ont été revalorisées de 2,1% le gouvernement trouve que cela est suffisant pour suivre l'augmentation des prix

Le gaz, l'électricité, l'essence, les produits alimentaires, les loyers, augmente de 2.1 % ??, bon sang mais c'est bien sûr !!

LYBIE :

Juste une question ... comment la « coalition » peut prétendre avec son intervention défendre le peuple Lybien et refouler les réfugiés aux frontières des états ...?

CHOMAGE :

En constante progression depuis 2008, les bénéfices des grandes entreprises vont atteindre des records d'avant la crise... Cherchez l'erreur ...

OBJECTIFS ... :

Le préfet des Alpes-Maritimes a fixé des objectifs chiffrés d'expulsion de clandestins pour le département pour l'année 2011. Objectifs : 1420 reconduites vers le pays d'origine, plus 3500 re-expéditions de l'autre côté de la frontière. Mais que fait la police ...!!!

NOUVELLE ... MAUVAISE !! :

Le gel du point d'indice des fonctionnaires pour 2012 est confirmé ... (après 2011 ...!!!) Vous êtes toujours trop nombreux à trop gagner ...!!!



28 avril : pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité.

Les aspirations à une juste réparation des conséquences de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie font partie des raisons profondes des mobilisations des salariés tant dans le privé que dans le public. De façon plus large, toute souffrance au travail doit être combattue et le travail doit être réhabilité.

L'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie a été reconnue par la loi réformant les retraites de 2003 en prévoyant dans son article 12 une négociation au niveau interprofessionnel. Toutes les organisations syndicales ont porté un dispositif permettant à la fois de prévenir les mauvaises conditions de travail et de compenser les effets liés à l'exposition aux pénibilités entre autre, par un départ anticipé.

Les négociations engagées de 2005 à 2008 n'ont pas abouti. Pourtant les travaux menés tant par les experts, les chercheurs et les négociateurs ont apporté de nombreux éléments permettant de penser qu'il est possible de définir, de prévenir et de réparer les pénibilités subies. La réforme des retraites du 9 novembre 2010 ne répond pas à l'un des objectifs fixé par les organisations syndicales : permettre à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite, de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés

Les projets de décrets sur la pénibilité viennent d'être rejetés par les organisations syndicales dans les différentes instances de concertation.

Ce dispositif, basé sur une approche médicale, ne répond pas aux exigences des salariés ayant été exposés aux facteurs de pénibilité de partir plus tôt à la retraite.

Ce dispositif n'est pas équitable et s'apparente à un véritable parcours du combattant pour faire reconnaître son IPP*1 au titre de la pénibilité.

La durée minimale d'exposition de 17 ans est exorbitante et le cumul des expositions n'est pas pris en compte.

L'absence de représentants des salariés au sein de la commission pluridisciplinaire laisse place à l'arbitraire.

Les négociations de branches ou d'entreprises qui vont s'ouvrir doivent prendre en compte les organisations du travail, les modes de management, la place des salariés dans les modes de production et les inégalités Femmes-Hommes. Elles doivent permettre d'allier prévention, aménagement des carrières professionnelles et réparation avec une juste compensation des conséquences de la pénibilité sur l'espérance de vie.

Dans la fonction publique, « le service actif » ne répond qu'imparfaitement et partiellement à la prise en compte de la pénibilité. Des discussions doivent s'engager.

Avec ces objectifs les organisations syndicales CFTD, CGT, FSU, UNSA, Solidaires appellent les salariés du privé comme du public à faire du 28 avril, journée mondiale de l'OIT* pour la sécurité et la santé au travail commémorant les victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles, une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité.

La pénibilité du travail en douane, Comment, quelles perspectives ?

Les douaniers sont attachés au service actif. Il s'agit en effet d'un dispositif de reconnaissance collective de la pénibilité - concernant les emplois classés dans la branche d'activité de la surveillance - qui permet, sous conditions, un départ anticipé à la retraite. Cette reconnaissance de la pénibilité existe aussi en douane au travers de la bonification du 1/5ème et de la dérogation à la durée annuelle du travail qui est fixée en surveillance à 1563 heures contre 1607 heures pour le régime général.

- Cependant, les mesures actuellement mises en oeuvre s'avèrent nettement insuffisantes pour les bénéficiaires potentiels. Les conditions de bénéfice du départ anticipé à la retraite viennent de subir les effets régressifs de la réforme des retraites engagée en 2010. Il faut maintenant subir durant 2 années supplémentaires les effets de la pénibilité du travail pour pouvoir prétendre à un départ anticipé à la retraite, tandis que l'âge de la retraite est lui-même repoussé de 2 ans.

De la même façon, il sera aussi nécessaire de subir durant 2 années supplémentaires les effets de la pénibilité du travail, pour pouvoir totaliser le maximum de 5 années de bonifications comptant pour le calcul de la retraite. Il faut noter que ce dispositif sensé permettre à plus d'agents de bénéficier d'une retraite anticipée dans de bonnes conditions, n'agit qu'à la marge. En effet, ces 5 années maximum de bonification ne gommant pas les effets d'une entrée de plus en plus tardive des agents dans l'administration qui les oblige à poursuivre leur activité jusqu'à l'âge limite voire même au-delà.

La dérogation à la durée annuelle du travail qui est fixée en surveillance à 1563 heures contre 1607 heures pour le régime général ne constitue pas une réduction du temps de travail suffisante. Elle ne réduit pas sensiblement la durée de travail pendant laquelle les agents subissent les effets de la pénibilité.

- D'autre part, les conditions d'exercice des missions douanières en surveillance évoluent, de façon à réagir aux nouveaux trafics frauduleux ou à s'adapter aux nouvelles infrastructures routières par exemple. Ces évolutions se traduisent dans les méthodes de travail. Face au développement du free-flow par exemple (disparition de l'arrêt aux péages autoroutiers), les services de surveillance vont devoir adapter leurs méthodes de contrôle en multipliant - de jour comme de nuit - les sélections de véhicules dans le flot de la circulation. Chacun mesure immédiatement l'évolution des risques que cela représente, de la difficulté accrue à exercer des contrôles, du stress et de la fatigue que vont générer ces nouvelles méthodes de travail.

On rejoint notamment là, l'exigence apparue durant les discussions et les débats qui se sont déroulés en 2010 autour de la réforme des retraites et du report de l'âge de la retraite. Non seulement il faut compenser les effets de la pénibilité en permettant un départ anticipé à la retraite, mais il faut aussi réduire tout au long de la carrière les effets de cette pénibilité, de façon à permettre aux agents qui les ont subis malgré tout, de pouvoir vivre pleinement leur retraite.

- Enfin, de nouveaux emplois sont apparus en douane avec des régimes de travail atypiques comme le contrôle du frêt express à Roissy par exemple (de 20h à 8h du lundi au vendredi et de 8h à 20h les week-end et jours fériés). Classés dans la branche OPCO (sédentaire), ces emplois ne bénéficient pas de la possibilité de départ anticipé à la retraite, ni de la bonification du 1/5ème, ni de la dérogation à la durée annuelle du travail par exemple.

Trois bonnes raisons donc pour les douaniers de se joindre aux initiatives qui pourront leur être proposées le 28 avril prochain, dans le cadre de la journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail décidée par l'OIT à laquelle appellent à participer la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA et Solidaires.

- Il s'agit de conforter le système de reconnaissance collective de la pénibilité en vigueur dans la fonction publique et en douane, et de le faire évoluer pour permettre au plus grand nombre de douaniers qui ont subi les effets de la pénibilité reconnue de leurs conditions de travail, de bénéficier de la meilleure façon d'un départ anticipé à la retraite. Revoir l'âge et les conditions du départ anticipé à la retraite, faire évoluer le système de bonification pour dépasser les insuffisances du 1/5ème sont deux pistes de travail essentielles pour le SNAD CGT.

- Il faut dans le même temps réduire les faits générateurs de la pénibilité quand cela est possible et/ou en réduire sensiblement les temps d'exposition, et mettre en place des mesures de compensation tout au long de l'activité dans des emplois reconnus pénibles. La réduction sensible de la durée annuelle de travail, des heures d'activité physique sur temps de travail, sont par exemple des pistes de réflexion.

- Enfin, dans le cadre de la reconnaissance collective de la pénibilité à laquelle nous sommes attachés, un recensement doit être mené, des emplois nouveaux en douane comportant des conditions de travail pénibles reconnues ou des emplois dans lesquels des phénomènes de pénibilité reconnue sont apparus suite à des évolutions des conditions d'exercice des missions. Une des particularités de l'exercice des missions douanières dans la surveillance, sont les risques encourus. Les douaniers exerçant en surveillance perçoivent une indemnité de risque (IR) équivalente à 65 points indiciaires (elle sera portée à 67 points au 1er juillet 2011) (1). Les risques inhérents aux conditions d'exercice des missions en surveillance, outre l'évidence de leur augmentation liée à l'évolution de l'environnement dans lequel interviennent les douaniers, sont un élément aggravant de la pénibilité du travail subie par les agents. Le SNAD CGT, à l'issue d'une réflexion menée en 2010, a conclu à la nécessité de porter l'indemnité de risque à hauteur de 110 points indiciaires.

Le 28 avril prochain les douaniers et le SNAD CGT auront l'opportunité d'exprimer leur volonté d'adaptation de notre administration aux exigences des missions publiques qui sont dévolues au service public douanier, et de les exercer de façon optimale pour la collectivité, dans les meilleures conditions pour les agents et pour les usagers. La reconnaissance de la pénibilité de certaines conditions d'exercice des missions publiques est incontournable. Le SNAD CGT en a déjà tracé quelques axes revendicatifs dont chacun peut s'emparer, pour en discuter et agir.

(1) Relevé de conclusions de la « négociation » des 13, 14 et 15 octobre 2008 sur les conditions d'accompagnement social des modernisations de la DGDDI que n'a pas signé le SNAD CGT.

COMPTE-RENDU CAP catégorie C

Le 12 avril 2011 ont eu lieu les 2 CAP de Tableau d'avancement en ACP2 et en ACP1, après le rappel des règles d'inscription au tableau par le président dans ces 2 catégories, il nous indiqua qu'il présenterait la liste établie dans son intégralité. Les critères étant respectés, la parité administrative et la parité syndicale présente ont été amenées à se prononcer :

- Vote pour le TA en ACP 2 : administration pour, UNSA et CGT pour, (FO absent ...)
- Vote pour le TA en ACP 1 : administration pour, UNSA et CGT pour, (FO absent ...)

Les listes sont disponibles auprès des élus du SNADCGT

COMPTE-RENDU CAP TA de CP

65 agents de l'inter région étaient statutairement promouvables.

L'an dernier, environ 250 agent avaient été promus au titre du TA, au niveau national.

Les critères statutaires, compte tenu de la mise en place de la nouvelle grille indiciaire de la catégorie B, sont :

- **être au grade de Contrôleur 1ère classe**
- **avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon**
- **compter au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B.**

Toutes ces conditions devant être réunies simultanément au 1^{er} janvier 2011.

Quant aux « conditions » de l'administration, pour obtenir cette promotion, ce sont les suivantes :

- **l'inscription au tableau doit être fondée sur la valeur professionnelle des dossiers des agents ?!**
- **les agents doivent avoir obtenu au moins la cotation moyenne, au cours de l'année.**
- **les agents ne doivent pas avoir subi de sanction disciplinaire non amnistiée et d'une certaine gravité.**

Le SNADCGT est intervenu sur le dernier point pour dénoncer ce « critère » qui, non content d'être subjectif, ne pourrait être apprécié par les OS qu'à condition d'avoir accès à cette partie du dossier ... ce qui n'est pas le cas. Le président de la CAP en a convenu et la question sera posée à la DG

Au final, 3 dossiers ont été retirés de la liste

Le SNAD CGT a voté contre la liste proposée par le directeur, au motif qu'elle ne correspondait pas à notre philosophie d'avancement de carrière.

Le SNADCGT préconise une carrière linéaire, dépourvue de tout critère subjectif, avec accès au grade supérieur à l'ancienneté.



Monsieur le Président,

C'est votre premier CTPS à la Direction de Montpellier ...
Vous avez déjà reçu le SNAD-CGT et vous avez affirmé lors de cette audience votre souhait d'un dialogue social de qualité. Nous y sommes aussi attaché, mais vous savez qu'il dépendra pour une large part de la faculté que vous aurez et/ou que vous vous donnerez d'écouter et de prendre en compte les avis et propositions de la CGT, pour ce qui nous concerne, et de façon plus générale des représentants des personnels. Vous ne pouvez pas ignorer le mal-être qui s'est installé dans les services. Compabilisez les dépressions au sein des divers bureaux et vous ne pourrez que constater....

Le climat social ne cesse de se dégrader, dans le privé certes, mais aussi dans le public, et la Douane n'est pas épargnée. Sans cesse nous subissons les restructurations de services. L'une n'est pas plutôt finie qu'une autre est décidée, des restructurations toujours guidées par l'objectif de réduire les effectifs et détruire le service public. Non seulement nos conditions de travail se détériorent mais notre statut est aussi attaqué : mise en place de la loi de mobilité, possibilité de licencier un fonctionnaire, etc... mais estimons-nous heureux, nous aurons désormais droit au chômage !!!

A force de tirer sur la corde elle va finir par casser....

Ce mal-être dans les services, que nous évoquons, atteint tous les niveaux, y compris l'encadrement de terrain. Il est renforcé par l'attitude d'abandon que semblent adopter les représentants de l'administration. Les phrases comme « si vous ne pouvez pas le faire, laissez en attente » ou « on ne peut plus tout faire, ne répondez plus au téléphone », ne traduisent qu'une seule chose : le service public n'est plus rendu... Et c'est insupportable !

Pour notre part, nous refusons la résignation !

C'est dans ce lourd contexte que nous abordons ce premier CTP pendant lequel nous interviendrons sur les points de l'ordre du jour pour défendre au mieux les intérêts des agents et les valeurs d'un service public en lequel nous avons la faiblesse de croire encore.

Les représentants du SNADCGT

I. BLAVIER, M.A. CHALDOREILLE, J. DURAND, G. LAROUQUETTE,
J.F. LOGER et Ph. SIMON



COMPTE-RENDU CTPS/DR

En réponse à la déclaration préalable du SNADCGT ci-dessus, le DR a dit qu'il contestait l'attitude d'abandon qu'on lui attribuait en précisant qu'il ferait au mieux avec la marge de manœuvre que lui laissaient ses diverses contraintes ...

Ensuite venait dans l'ordre du jour, l'approbation du PV du CTPS/DR de juillet 2010, 2 OS ont voté contre (CFDT et CGT) en raison entre-autres, de commentaires et d'appréciations tenus par FRIESS qui n'avait rien à faire dans un PV digne de ce nom, doublé d'un non-respect des décisions actées dans ce PV ...

S'en suivi le bilan d'activité de la DR qui, bien que bon dans l'absolu, ne souleva ni l'enthousiasme ni beaucoup de commentaires.

Fut ensuite abordé le bilan de l'action sociale. Il fût rappelé à cette occasion l'importance de la nécessaire implication de tous les personnels dans la participation au loto afin d'aider les veuves et les retraités des douanes en général. Le SNADCGT a tenu à remercier, ce qu'allait faire le directeur, le travail monumental effectué par la correspondante sociale. Le DR précisant d'ailleurs que l'action sociale est menée par la douane, les services sociaux héraultais étant quelque peu difficiles à activer !

Au niveau des risques psycho-sociaux, le DR a fait la démarche auprès des médecins du travail qui pourraient alerter en cas de risques ... A suivre ... (ndlr : n'hésitez pas à aller consulter les médecins ...).

ATTENTION DANGER ...

N'oubliez pas de signer la [pétition](#) proposée par la coordination des biologistes en colère, contre la réforme inacceptable qui massacre les laboratoires d'analyses médicales, au profit d'intérêts financiers, mettant gravement en danger la santé du patient.

Vint le bilan du CHS, pour le Gard, les bâtiments étant quasi neufs la dépense est anecdotique tout comme en Lozère. En ce qui concerne l'Hérault, la dépense représente 30% du budget total du CHS, environ 86000 euros, qui ont été utilisés sur le site de Villeneuve les Béziers et Sète. Une somme d'environ 3000 euros a été provisionnée au CHS pour l'équipement sécurité des motards casques et téléphonie, (ndlr : vu la dotation calamiteuse de la DG ...!!!)

Le DR aborda ensuite le « problème » de Villeneuve les Béziers qui pourrait accidentellement se trouver sur le passage de la ligne TGV !!!

Si ce n'était pas si triste tant au niveau des collègues que du gaspillage financier, il y aurait largement de quoi rire ... Le SNADCGT a fait remarquer que le précédent DR, avait été alerté depuis le début et pendant des mois, sur les risques déjà connus de cette problématique par notre OS ...

S'il venait à lire ceci, le DR de l'époque devrait se retourner dans sa Martinique ...!!!!

Le point suivant de l'ordre du jour était l'installation du DAFN à Sète avec un apport de 2,5 emplois en ETPT de Perpignan (chiffre très probablement sous estimé comme toujours) très vite réduit à 1 compte tenu forcément des gains de productivité (hic) et du transfert de la charge de travail de recouvrement à la RR

Conclusion le service navigation de Sète fonctionnera avec le même nombre de personnel qu'en décembre 2010 avec le travail de Port Vendres et de Port la Nouvelle en plus. La charge de travail augmentant de 25% Cherchez l'erreur.

Suivi de la réforme de la chaîne Hiérarchique

Le SNAD CGT s'est positionné contre une réforme qui remplace les chefs de Poste de catégorie B ou B+ par des catégories A surtout quand on pousse les B vers la sortie.

Le DR, suite à une demande du SNADCGT, avait inscrit à l'ordre du jour, le transfert de charges tabacs sur 3 sites, Mende, Nîmes et Villeneuve. Il a précisé que la charge de travail serait minime, selon les calculs « officiels », (ndlr : que tout le monde connaît ...), la charge serait d'un heure/dossier/an, pour un agent formé ?! en ce qui concerne les dossiers sécurité, plus un reliquat pour les secours financiers ... les agents apprécieront.

Il a été fait remarqué par le SNADCGT, que ce transfert bien que minime, viendrait s'ajouter au problème d'effectifs et structurels de Nîmes, Montpellier et dans une moindre mesure Béziers

Le problème de la réorganisation du bureau de Nîmes fût ensuite abordée. Le DR a précisé que des groupes de travail allaient se succéder afin de mettre en place la « réforme » avec les agents et qu'« il fallait laisser le temps ». Le SNADCGT a fait remarquer qu'il serait judicieux de faire appliquer ce qui avait été décidé lors du CTPS de 2010 et qui n'avait jamais été tenu, à savoir un bilan d'étape tous les 6 mois ce que le DR s'est engagé à faire et à respecter ... et en tout état de cause un maintien à minima des effectifs actuels, là rien n'est moins certain, A suivre.

Questions diverses :

La CGT a posé la question des effectifs du SRE et rumeurs d'un prochain transfert d'un agent DEB :

Le directeur a affirmé que rien n'était décidé mais que les effectifs du SRE resteraient les mêmes qu'actuellement soit 10 (soit -1 par rapport aux effectifs de référence 2011 et -3 par rapport aux effectifs 2008).

Compte-rendu CDASS



Nous venons d'apprendre que l'Administration centrale envisage une réorganisation fondamentale du réseau des délégations départementales. Au prétexte des contraintes du passage à Chorus, vous voulez créer une plate forme régionale dirigée par un chef de support nommé par le Secrétariat Général qui regroupera des fonctions comptables et des fonctions de support. La délégation départementale quant à elle se contenterait d'animer le CDAS, le BIL, et l'information.

Vous ne donnez aucune information sur la gestion des besoins des agents : qui gèrera toutes les prestations actuellement délivrées par le CDAS ? Toutes les restructurations déjà imposées ont déjà été autant de régressions quand à l'action sociale.

Cette nième restructuration est tout aussi réfléchie que les autres, c'est à dire que vous n'anticipez rien. Comme d'habitude vous imposez et les agents n'ont qu'à subir. La preuve : vos réponses étaient si claires que les Organisations Syndicales CGT SOLIDAIRES FO et CFDT présentes lors du groupe de travail du 1^{er} mars ont préféré claquer la porte tant vos explications étaient incohérentes.

Nous ne cautionnerons pas non plus à notre niveau cette restructuration. Les agents des finances sont profondément attachés au peu d'action sociale qui résiste difficilement à toutes vos attaques (baisse du budget par vos mises en réserve, suppression des locaux médicaux et autres)

Vous restez sourds à toutes nos remarques et continuez à appliquer des restructurations au mépris des agents.

- En conséquence, nous ne voulons pas assister à cette réunion : nous restons fermement opposés au démantèlement de l'action sociale dans les ministères économique et financier. L'action sociale telle que nous l'avons construite depuis le conflit de 1989 et qui a fait preuve de son efficacité doit demeurer au plus près des agents.

Les représentants syndicaux titulaires au CDASS de L'HERAULT

Chers Camarades,

Encore une fois force est de constater que notre environnement est loin d'être un long fleuve tranquille et que les solutions proposées pour sortir de ce labyrinthe ne sont pas ou ne veulent pas être trouvées.

Pour ne pas parler que de notre Sécurité Sociale il semblerait qu'elle soit encore et toujours remise en cause par le MEDEF. En effet Madame PARISOT estime que cet organisme en déficit chronique ne peut subsister et doit être remplacé par un régime privé assurantiel.

Cherchez l'erreur. Attention danger.

Bien évidemment elle ne remet pas en cause son mode de financement qui fait la part belle aux exonérations de charges des entreprises.

C'est dans cette atmosphère lourde et pesante que notre MMD ATLAS existe en véhiculant, depuis sa création, des idées de JUSTICE et de SOLIDARITE pour venir en aide à la population douanière la plus démunie devant l'adversité.

A cet effet, MDD ATLAS a encore élargi sa panoplie en y intégrant de nouveaux secours :

création d'un secours d'aide à la cotisation pour les retraités et les veuves et veufs, sous conditions de ressources, qui prend le relais du dispositif statutaire mis en place sur la période de 2005/2010 et qui s'est éteint le 31/12/2010

la refonte de l'aide à l'hébergement pour personnes âgées dépendantes, qui se traduira par une nette amélioration du soutien financier de MDD ATLAS pour un grand nombre de bénéficiaires

l'extension et la revalorisation de l'aide à la garde d'enfants

la prise en compte de l'hébergement dans l'aide au séjour de remise en forme pour les jeunes mamans

l'augmentation de l'aide aux vacances permettant aux familles d'adhérents et de douaniers de partir en vacances dans des conditions très favorables.

ETRE SOLIDAIRE TEL EST LE MAITRE MOT DE MDD ATLAS

Pour en savoir plus, rendez-vous à l'AG de MDD ATLAS le 27 Mai 2011 au Mas Saphoras, traiteur du Rabelais, les Garrigues à MAUGIO.

Au plaisir, salutations mutualistes et à bientôt de vous rencontrer.

Le Président,
M. CABROL



LISTE MANIFS 1^{er} mai

Hérault

Montpellier 10H - Peyrou

Sète 10H - Place de la Mairie

Pézenas 10H - Place de la République

Béziers 10H30 - Bourse du travail

Bédarieux 10H30 - Maison des syndicats

Lunel 11H - Statue du Pescallune

Agde 11H - Place du 18 juin

Montagnac 11H - Esplanade

Gard

Alès 10H place de la Mairie

Bagnols 10H devant la poste

Nîmes 11H Maison Carrée

Le Vigan 11 H place de la Mairie

Vauvert 11 H devant l'UL

AGENDA :

- 28 avril : Action pénibilité
- 1^{er} mai : Manifestations ... voir liste page suivante
- 11 Mai : CTPS/DI
- 27 mai : AG MDD ATLAS
- 4 juin : La Marche des Fiertés à Montpellier
- 16 juin : AG de la MGEFI gard

Compte rendu de l'audience avec le Directeur Régional le 28/02/2011.

Nous avons rencontré le DR en début d'année, tout d'abord pour nous présenter en tant que première force syndicale de la direction puis pour faire le point sur la situation et les différents problèmes de la circonscription.

Ayant été récemment nommé directeur, Monsieur SAVARY nous a fait une présentation rapide de son ressenti suite à la visite de la plupart des sites douaniers.

Il doit encore se rendre prochainement dans les recettes locales et au bureau de MENDE.

Il nous a dit qu'il avait un à priori très positif en ce qui concerne les brigades de surveillance ; il est également très confiant en ce qui concerne le bureau principal de SETE.

Est-ce qu'à contrario il faut être inquiet pour les autres sites ? L'avenir nous le dira ...

SETE :

Il y a selon le DR, un fort trafic potentiel à venir, il y aura donc une modernisation et une informatisation nécessaire afin d'évoluer, (les opérateurs portuaires se sont rencontrés le 24 mars, pour la modernisation du port... il faudra donc en profiter pour avoir des installations digne de ce nom, au sein du port .

Nous avons également parlé des problèmes de manutention lors des contrôles au Ferry à Sète. La Dr va bientôt doter la brigade d'un appareil de levage ...

Nous lui avons soumis les problèmes engendrés par les changements d'horaires des bateaux. Tout en sachant que c'est souvent du aux fournisseurs, avitailleurs ... c'est indépendant de la volonté du DR ... A voir

VICI MONTPELLIER :

renforcement du service par un agent et un inspecteur, le service ayant de gros problème de fonctionnement ...La gestion étant prioritaire, les missions de contrôles seront mises en veille ...

Quant aux postes vacants, il s'est également engagé à y remédier au plus vite lors des prochains mouvements de mutation.

Nous l'avons ensuite interrogé sur l'avenir des recettes locales car nous avons appris la fermeture de celle de LUNEL suite à l'affectation prochaine de Monsieur CAUVY au VICI de Montpellier.

Le DR nous a répondu qu'en dehors de LUNEL qui correspondait à une opportunité, il n'envisageait pas la fermeture des autres RL.

BSI de Montpellier :

Le DR souhaiterait également que l'effectif motard soit abondé d'au moins 2 personnes

VICI BEZIERS :

Pour le DR, la gestion fonctionne, le contrôle est un peu en deça ...

Nous lui avons posé la question du futur tracé TGV et de la nouvelle gare, qui pourrait se situer à côté de l'actuel VICI ... ce qui impliquerait un (nouveau) déménagement du service ?! pas de renseignement officiel à sa connaissance.

A suivre ... !

SRE :

Il n'a pas prévu de combler le poste vacant au SRE pour l'instant.

VITI et BUREAU de NIMES :

Une expérimentation devrait voir le jour, (un seul bureau avec des missions VITI-CI et DOUANE) ... des groupes de travail locaux devront se tenir dans les prochains mois, mais pas de précipitation ...

A suivre ...

BSI de NIMES :

Il devrait y avoir un A à la tête de la BSI de NIMES avec un renforcement en effectifs de façon à passer au-dessus du seuil de 20 agents ...

VICI BAGNOLS :

RAS sauf un problème de téléphonie qui est à l'étude ...

Nous avons ensuite abordé le BILAN COMPTABLE, le DR a admis que le problème se posait partout, qu'il pouvait y avoir des problèmes de « surcharge » ..., « qu'il n'y a pas d'outil à la RR pour le recouvrement forcé qui a été laissé de côté », qu'il y aura donc des liens à créer et une homogénéisation à effectuer ...Des liens entre les service d'assiette et le contentieux de la RR devront être mis en place ...

Problèmes divers ...

Concernant le local syndical, les travaux pour celui sur le site de la DR devraient commencer en juin; à la même date l'aménagement du local de SETE devrait se terminer avec la dotation de matériel téléphonique et informatique etc...

Le directeur nous a affirmé qu'il s'engageait à combler toutes les vacances de poste à hauteur du plafond d'emploi.Nous serons vigilants et saurons lui rappeler à ses engagements s'il venait à les oublier !!

Au niveau de la surveillance, il privilégie la coordination au niveau interrégional et se veut confiant en affirmant qu'il y a à « manger pour tout le monde ». Un conseil interrégional étudiera la coordination des services.

Nous avons également soulevé le problème d'accès aux applications pour les brigades en contrôle, les habilitations ne permettant pas toujours la recherche ... A suivre ...

Il nous a également dit qu'il ne fallait pas vivre en permanence avec la pression des résultats à atteindre, même si on lui a dit qu'au quotidien la performance crée un stress et un mal-être au travail dans les différents services.

La réforme de la chaîne hiérarchique se fera au gré des « mouvements naturels », (sauf à NIMES voir plus haut), tout ceci dans un souci humain .

Nous lui avons également signalé que l'axe routier représenté par l'A 75 était très intéressant en matière de lutte contre la fraude, le DR veut bien nous croire et demande à voir.

L'entretien s'est, dans l'ensemble, bien déroulé et nous avons trouvé un directeur à l'écoute et assez ouvert à nos propositions, à suivre...